

## Barème de prix des études

Le présent document présente le barème de prix des études utilisé par RTE dans le cadre de l'instruction des Propositions Techniques et Financières relatives au raccordement au RPT des installations de production.

Ce barème est appliqué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010 pour toute demande de raccordement. Il est également utilisé par RTE pour calculer le montant dû au titre des études lorsqu'un producteur adhère à la procédure applicable au 1<sup>er</sup> juin 2010 pour un projet entré antérieurement en file d'attente.

Le barème est actualisé annuellement par RTE.

Les études comprennent notamment les études d'impact et de concertation, les études topographiques, les études de sols, les études techniques diverses et l'élaboration des dossiers administratifs.

Les études ne comprennent pas les coûts d'un éventuel débat public ni ceux d'une éventuelle concertation demandée à RTE par la Commission Nationale du Débat Public.

Le barème est composé d'une part « poste » et d'une part « liaison ».

La part « poste » comporte trois catégories : création d'une cellule dans un poste existant ; création de 2 cellules dans un poste existant et création d'un poste neuf. Pour chacune de ces catégories, le barème est établi par niveau de tension et caractéristique du poste (aérien ou sous enveloppe métallique).

Pour les ouvrages aériens, la part « liaison » dépend de trois critères : environnement (plaine, suburbain, montagne), niveau de tension et nombre de circuits (1 ou 2).

Pour les ouvrages souterrain, la part « liaison » dépend de deux critères : environnement (plaine, suburbain, montagne) et niveau de tension.

Pour les liaisons (LA et LS), le barème est construit avec une part fixe et une part variable selon la longueur.

En HTB1 et HTB2, une plus value est affectée pour les supports aéro-souterrains, ainsi le cas échéant que pour les piquages.

L'échéancier de paiement des sommes dues au titre des études est détaillé dans la Proposition Technique et Financière remise au producteur.

## Barème études 2010, en k€

Nature de l'ouvrage Poste	63 et 90 kV « d »	63 et 90 kV « Grand Poste »	225 kV	400 kV
Création d'une cellule dans un poste existant	Aérien : 82	Aérien : 114	Aérien : 110	Aérien : 169
	PSEM : 81	PSEM : 110	PSEM : 113	PSEM : 171
Plus value pour création d'un jeu de barre dans un poste existant	Aérien : 30	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	PSEM : Sans objet			
Création de deux cellules dans un poste existant	Sans objet	Aérien : 187	Aérien : 204	Aérien : 266
		PSEM : 184	PSEM : 231	PSEM : 281
Création Poste Neuf : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 cellules RTE en entrée en coupure</li> <li>➤ 1 jeu de barre sans sectionnement</li> <li>➤ 1 cellule Producteur</li> <li>➤ ouvrages généraux et communs postes</li> </ul>	Sans objet	Aérien : 664	Aérien : 718	Aérien : 1107
		PSEM : 700	PSEM : 901	PSEM : 1287

Environnement	LA 1 circuit 63 et 90 kV	LA 2 circuits 63 et 90 kV
Plaine	41 x L + 91	42 x L + 136
Suburbain	46 x L + 102	49 x L + 152
Montagne	56 x L + 118	59 x L + 175

Environnement	LA 1 circuit 225 kV	LA 2 circuits 225 kV
Plaine	41 x L + 107	41 x L + 145
Suburbain	48 x L + 118	48 x L + 160
Montagne	60 x L + 154	61 x L + 210

Environnement	LA 1 circuit 400 kV	LA 2 circuits 400 kV
Plaine	43 x L + 140	45 x L + 198
Suburbain	49 x L + 153	52 x L + 220
Montagne	62 x L + 199	66 x L + 287

Environnement	LS 90 kV	LS 225 kV	LS 400 kV
Urbain	56 x L + 137	53 x L + 186	73 x L + 187
Semi-urbain	40 x L + 139	46 x L + 170	69 x L + 180
Rural	33 x L + 130	40 x L + 166	62 x L + 177

Plus value pour support aéro-souterrain	63 et 90 kV	225 kV
1 circuit	49	52
2 circuits	61	62

LA 1 circuit 63, 90 et 225 kV : plus value pour piquage	20
---	----